

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD863

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 38 BIS B

I. – À l’alinéa 11, substituer aux mots :

« Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières »,

les mots :

« Autorité de régulation des transports ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 12.

III. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mise à jour du nom de l’Arafer en Autorité de régulation des transports.